

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix sept, le 14 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 08 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 10

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1° a approuvé le compte de gestion du budget communal de l'année 2016 établi par M. L'Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie de Montbrison est présenté.

Celui-ci est conforme au compte administratif communal correspondant.

2° a approuvé le compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

*Dépenses de fonctionnement : 460 740.30 € - dépenses d'investissement : 61 284.40 €

*Recettes de fonctionnement : 544 275.52 € - recettes d'investissement : 115 282.71 €.

*Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est de 83 535.22 €.

* Le résultat de l'investissement de l'exercice 2016 est de 53 998.31 €.

Compte-tenu des excédents antérieurs pour ces deux sections, soit 83 406.30. € pour le fonctionnement et 88 031.36 € pour l'investissement, la commune a un résultat final de :

83 535.22 € + 83 406.30 € = 166 941.52 € en section de fonctionnement

53 998.31 € + 88 031.36 € = 142 029.67 € en section d'investissement.

3° a affecté la somme de 90. 000 € en section d'investissement en réserves.

4° a voté les taux des taxes directes locales pour l'année 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 10.88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13.88 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 31.27 %
- Le produit attendu est de 240 240 €. Une augmentation de 0.50 % a été votée sur les bases attendues.

4° a approuvé le budget primitif 2017 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : section fonctionnement : 575 252 € - section investissement : 1 119 179 €.

Total général du budget : 1 694 431 €

5° a approuvé trois conventions type d'occupation des locaux avec l'EPLFPA de Montbrison-Précieux/la Région Auvergne-Rhône-Alpes/Commune de Précieux avec le FC Lambescain, l'ASSE, et l'Avenir de St-Romain le Puy, pour des séjours au Lycée Agricole, aux dates respectives du 18 au 20 avril 2017, 09 juillet au 20 août 2017 et 02 au 05 juin 2017.

6° a pris note que les électeurs recevront une nouvelle carte d'électeur avec indication de leur nouvelle adresse, suite à une refonte de notre liste électorale qui doit avoir lieu avant les élections présidentielles.

7° a pris connaissance d'une manifestation dans le cadre des PréAmballes qui aura lieu le Dimanche 28 mai 2017 en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves.

**Le Maire,
Monique REY**